Commune mixte de Valbirse

Rapport préliminaire au budget 2027

Etabli selon le MCH2

(en application de l'article 29 de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes [ODGFCo ; RSB 170.511])



FINANCES

Table des matières

1 Synthèse 5
1.1 Budget 2027 5
1.1.1 Charges du budget 2027 6
1.1.2 Prévisions fiscales 2026 6
1.1.3 Revenus du budget 2027 7
1.1.4 Budget 2027 des entreprises communales 9
1.2 La quotité d'impôt prévue 9
1.3 Les investissements 9
1.3.1 Le financement des investissements 10
1.4 L'endettement 10
1.5 La trésorerie 10
1.6 Les capitaux propres 10
2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) 11
2.1 Généralités 11
2.2 Amortissements 11
2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo) 11
2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo) 11
2.2.3 Nouveau patrimoine administratif 11
2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo) 12
2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif 12
3 Commentaires 12
3.1 Généralités 12
3.2 Compte de résultats 12
3.2.1 Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel 12
3.2.2 Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises 13

3.2.3 Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif 14
3.2.4 Commentaires concernant l'évolution des charges financières 14
3.2.5 Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux 15
3.2.6 Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert 15
3.2.7 Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires 16
3.2.8 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes 16
3.2.9 Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux 16
3.2.10 Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions 18
3.2.11 Commentaires concernant l'évolution des taxes 18
3.2.12 Commentaires sur les revenus d'exploitation divers 19
3.2.13 Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers 19
3.2.14 Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux 19
3.2.15 Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert 19
3.2.16 Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires 20
3.2.17 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes 20
3.3 Investissements 21

4 Résultat 22
4.1 Vue d'ensemble 22
4.2 Résultat du compte global 23
4.2.1 Compte de résultats 23
4.2.2 Compte des investissements 24
4.2.3 Résultat du financement 25
4.3 Résultat du compte général 26
4.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau» 27
4.5 Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées» 28
4.6 Résultat du financement spécial «gestion des déchets» 29
4.7 Résultat du financement spécial «service du feu» 30

5 Compte de résultats 31
5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres) 31
5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre) 32

6 Compte des investissements 33
6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre) 33

7 Etat des capitaux propres 34
7.1 Evaluations 34
7.2 Commentaires des évaluations 36
7.2.1 Financements spéciaux (GM 290) 36
7.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292) 36
7.2.3 Préfinancements (GM 293) 36
7.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294) 36
7.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296) 36
7.2.6 Réserve de fluctuation (GM 296) 36
7.2.7 Excédent ou découvert du bilan (GM 299) 36

8 Proposition du conseil communal 37

9 Approbation du budget 39

Rapport préliminaire au budget 2027

1 Synthèse

Suite aux modifications législatives de la loi sur les communes (LCo), de l'ordonnance sur les communes (OCo) et de l'ordonnance de Direction sur la gestion financière des communes (ODGFCo), la commune mixte de Valbirse a établi le budget 2027 selon le nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2).

La commune mixte de Valbirse, née de la fusion des communes de Pontenet, Malleray et Bévilard, existe depuis le 1er janvier 2015. C'est également à cette date que les comptes des trois communes ont été consolidés. Depuis, nous avons notamment :

- consolidé les comptes du Syndicat des Eaux du Centre de la Vallée de Tavannes (SECTA) ;
- adapté la comptabilité au nouveau modèle de compte harmonisé 2 (MCH2) ;
- repris la gestion comptable du parc ornithologique (fonction 3423) ;
- intégré les comptes de l'Arrondissement du cimetière dans les fonctions 7710, 7711 et 7712, suite à la dissolution du syndicat ;
- adhéré au système des bons de garde ;
- participé à la création de la société « Piscine de l'Orval SA », société en charge de la gestion de la piscine de l'Orval depuis le 01.05.2021 ;
- repris la gestion de l'école à journée continue (EJC) en date du 01.08.2021. Les comptes se trouvent dans les fonctions 2180 et 2181 ;
- intégré les comptes de la ludothèque dans la fonction 3424 ;
- créé la nouvelle fonction 8203 pour l'entretien des chemins forestiers ;
- créé la nouvelle fonction 8204 pour l'entretien des places de pique-nique situées en dehors du village ;
- créé la fonction 5459 en lieu et place de la fonction 1402 pour les charges et revenus en matière de protection de l'enfant et de l'adulte, conformément aux modifications du plan comptable MCH2.

Le présent rapport se veut autant concis que possible et le chapitre 1 « synthèse » apporte les informations les plus importantes. En parallèle à ce rapport, vous trouverez le budget détaillé par fonctions et groupes de matières issu de notre logiciel comptable.

1.1 Budget 2027

Lors des séances du 09.07.2026 et du 10.09.2026, les membres du conseil communal se sont penchés sur la planification des investissements et sur certaines charges particulières du compte de résultat. Ils ont veillé tout particulièrement à ce qu'en moyenne annuelle, les investissements correspondent en gros à l'autofinancement moyen observé ces dernières années pour éviter autant que possible une augmentation incontrôlée de l'endettement. Les investissements pour l'année 2027, d'un montant total de CHF 2'460'000.00, ont donc été validés définitivement à l'issue de la séance du 10.09.2026. A l'occasion de cette même séance, la première version du budget 2027 du compte de résultat (CR) a été porté à la connaissance des membres de l'exécutif. Le Budget 2027 affichait alors un déficit important du compte général d'environ CHF 950'000.00 puisqu'il comprenait l'ensemble des demandes budgétaires proposées par les différents responsables communaux. Sur proposition du conseiller responsable des finances, le conseil communal a décidé de reporter bon nombre de demandes jugées non essentiels ou non urgentes. Par contre, il a tenu à en conserver d'autres si bien qu'après discussion, le budget 2027 du compte de résultat affichait encore un déficit de l'ordre de CHF 350'000.00. A titre d'information et de transparence, toutes les demandes reportées figurent dans les commentaires de la liste du budget.

C'est cette version du budget qui a ensuite été présentée à la commission des finances lors de la séance du 22.09.2026. Après avoir reçu les informations nécessaires, les membres de la commission des finances ont décidé de soutenir le budget 2027, jugeant le déficit raisonnable si on le compare avec la fortune comptable.

Quelques adaptations mineures ont encore été apportées au budget 2027 et les membres du conseil communal ont pu prendre connaissance de la dernière version du budget lors de la séance du 08.10.2026. Ainsi, c'est un budget 2027 présentant un déficit du compte général de **CHF 346'097.00** (compte No 9990.9001.01) pour un total d'investissements de **CHF 2'460'000.00** qui sera soutenu par le conseil communal lors de la prochaine séance du conseil général en novembre prochain.

1.1.1 Charges du budget 2027

Malgré les efforts des différents services communaux, quasiment toutes les charges portées au budget 2027 restent supérieures aux comptes 2025 et malheureusement force est de constater que les différences les plus importantes proviennent directement des systèmes de répartition des charges avec le canton. Pour le reste, citons les éléments suivants, notamment :

- Pour compenser l'inflation, le budget 2027 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2 % et pour la première fois, le renchérissement a été calculé sur les traitements des membres de l'exécutif ;
- Au degré primaire, les membres du conseil communal ont donné leur aval à une augmentation des budgets en ce qui concerne les moyens d'enseignement, les courses et les camps. Du matériel informatique supplémentaire dont l'achat de tableaux interactifs a également été accepté ;
- La nouvelle réorganisation des écoles a un impact direct sur l'augmentation des frais de transport des élèves ;
- L'adhésion du syndicat scolaire de Grandval en 2025 à notre service social scolaire (travail social en milieu scolaire) avait nécessité une augmentation du taux d'occupation du personnel de 15 %. De plus au budget 2027, le conseil communal a accepté d'engager des étudiants HES. Il est à noter cependant que ces charges salariales supplémentaires pourront être partiellement compensées par les indemnisations des hautes écoles spécialisées ;
- Les canalisations des terrains de football, en mauvais état, doivent être réparées. Par ailleurs, il est prévu de remplacer le chauffage dans les bâtiments du FC Birse ;
- Il est prévu de rénover certaines places de jeux dans le village. Au parc ornithologique, un nouveau grillage va être posé ;
- La directrice du Service social Centre-Orval a établi un budget 2027 tenant compte notamment de l'augmentation du nombre de dossiers d'aide sociale ainsi que des recettes supplémentaires générées par la surveillance des familles d'accueil. Le budget 2027 s'établit à environ CHF 25.00/habitant ;
- Un collaborateur du service de la voirie partira à la retraite quelque mois avant l'âge officiel et durant ce laps de temps, nous devrons assumer un double salaire ;
- La déchiqueteuse utilisée par les cantonniers va être remplacée ;
- Un budget d'entretien supplémentaire a été prévu en faveur des routes et des charrières.

1.1.2 Prévisions fiscales 2026

Depuis 2025, la progression des recettes fiscales s'est ralentie. La situation économique s'est donc dégradée et les nouvelles ne sont pas toutes réjouissantes suivant les secteurs d'activités. Nous espérons cependant encore bénéficier de l'effet de « décalage » entre la facturation des impôts et la situation économique du moment mais rien n'est moins sûr. Les dernières données à notre disposition montrent que les recettes fiscales 2026 des personnes physiques devraient

probablement se situer en dessous des prévisions. L'administration des finances table néanmoins sur un impôt 2026 sur le revenu des personnes physiques (compte No 9100.4000.01) de l'ordre du CHF 7'735'000.00 contre CHF 7'825'000.00 prévus au budget 2026.

S'agissant des recettes fiscales concernant l'impôt sur le revenu des personnes physiques des années antérieures (compte No 9100.4000.02), la situation semble aussi délicate, car les comptes n'affichent à ce jour, qu'une somme d'environ CHF 15'000.00 contre CHF 300'000.00 prévus au budget.

En 2024, nous avions pu encore bénéficier d'un important partage d'impôts (compte No 9100.4010.40) provenant d'une entreprise de la région. Depuis, la situation n'est plus du tout la même, mais nous espérons néanmoins atteindre le budget.

En ce qui concerne les gains immobiliers (compte No 9101.4022.01) et les taxations spéciales (compte No 9101.4022.10) par contre, la situation semble idéale, car les comptes 2026 affichent des sommes appréciables à la fin août 2026. Nous ne sommes cependant jamais à l'abri d'éventuelles extournes dans ce domaine.

Bien entendu, tous ces chiffres ne sont que provisoires et nous espérons bien évidemment recevoir encore de bonnes nouvelles d'ici la fin de l'année.

1.1.3 Revenus du budget 2027

Malgré un contexte économique plus difficile, les hypothèses avancées pour le budget 2027 sont les suivantes :

- *Impôts sur le revenu des personnes physiques, année 2027 (compte No 9100.4000.01)*

Malgré la conjoncture actuelle, nous espérons, pour le budget 2027, encore pouvoir tirer quelque profit des hausses de salaires des années précédentes et restons résolument optimistes. Le budget 2027 tient donc compte du montant escompté pour 2026, soit CHF 7'735'000.00 auquel nous avons appliqué un taux de progression de 1.55 %, lequel correspond au taux préconisé par le canton. Tout dépendra encore de l'effet « d'anticipation » des contribuables en ce qui concerne les futures modifications législatives en matière de fiscalité (révision de la loi fiscale du canton de Berne, suppression de la valeur locative). Une somme de CHF 7'855'000.00 a été portée au budget 2027.

- *Impôts sur le revenu des années antérieures (compte No 9100.4000.02)*

Les prévisions 2026 montrent que nous nous situons actuellement bien en dessous de la moyenne mais cette fois encore, nous conservons notre optimisme. Les dossiers fiscaux des années antérieures représentent pour la plupart des affaires d'une relative complexité mais qui peuvent, dans certains cas, être prometteurs d'un point de vue fiscal. Pour information, la moyenne annuelle pour la période 2016 à 2025, se situe aux alentours de CHF 290'000.00 avec cependant d'importants écarts suivant les années. Dans ce poste, CHF 300'000.00 ont été portés au budget 2027.

- *Impôts à la source*

Depuis l'année 2024, nous observons une augmentation importante pour ces impôts, dopés notamment par le secteur de la construction. Actuellement, nous avons déjà dépassé les prévisions pour l'année 2026. CHF 250'000.00 d'impôts à la source ont été inscrits au budget 2027.

- *Pertes sur créances effectives (compte No 9100.3181.01)*

Bien que les comptes 2025 montrent des chiffres quelque peu en recul, nous avons reporté la somme que nous avions inscrite au budget 2026, soit CHF 135'000.00. Cela correspond environ à la charge observée dans les comptes 2024.

- *Impôts sur la fortune (comptes No 9100.4001.01/02)*

Nous tablons quelque peu sur une augmentation de l'impôt sur la fortune. Nous nous rallions ainsi aux prévisions du canton.

- *Impôts sur le bénéfice des personnes morales (compte No 9100.4010.01)*

L'activité économique de certaines entreprises s'est ralentie depuis l'année fiscale record de 2023. Depuis, nous tablons sur une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Un montant de CHF 250'000.00, situé quelque peu au-dessus de la moyenne observée depuis 2016, a été porté au budget 2027.

- *Partages d'impôts sur le bénéfice des personnes morales (compte No 9100.4010.40)*

A la suite des nombreuses extournes que nous avions observées ces dernières années et qui concernait une entreprise de Court, nous restons prudents en la matière et avons inscrit une somme de CHF 180'000.00 au budget 2027.

- *Impôts spéciaux (fonction No 9101)*

En ce qui concerne les impôts spéciaux constitués pour l'essentiel de gains immobiliers et de taxations spéciales, soit dit en passant impossible à budgétiser, nous tablons encore sur une bonne tenue du marché immobilier et sur d'importants retraits en capital provenant du 2e et du 3e pilier (baby-boomers). CHF 750'000.00 ont été portés au budget 2027 pour les impôts spéciaux.

- *Péréquation financière (fonction 9300)*

La moyenne des recettes fiscales des trois dernières années influe directement sur les sommes que nous percevons au titre de la péréquation financière. Les données du canton montrent ici progression importante.

- *Réserve de réévaluation / création d'une réserve de fluctuation*

Conformément aux dispositions cantonales, la réserve de réévaluation du patrimoine financier a été entièrement dissoute à la fin de l'année 2025. Au bilan ne subsiste actuellement que la réserve de fluctuation.

1.1.4 Budget 2027 des entreprises communales

Pour l'année du budget, tous les services autofinancés présentent des excédents de charges. Ces services fonctionnent selon les mêmes principes que le compte général et doivent pouvoir s'équilibrer. Si cela ne devait pas être le cas et que les financements spéciaux inscrits au passif au bilan ne devaient pas être suffisants pour couvrir les pertes, les tarifs doivent être adaptés. Ce n'est fort heureusement pas le cas actuellement, car les réserves au bilan sont importantes. (cf. tableau des capitaux propres, comptes No 29000.01 à 29003.01). Rappelons à ce titre qu'une motion initiée par le groupe PLR, présentée en séance de conseil général du 24.06.2024, avait demandé une adaptation des différents tarifs pour viser un ratio réserve / budget de 0.50. Différents scénarios de réduction des tarifs avaient été établis par l'administration des finances et c'est sur cette base que le conseil communal avait décidé de réduire la taxe des déchets en 2025 et la taxe des eaux en 2026.

1.2 La quotité d'impôt prévue

Le budget 2027 est proposé avec une quotité inchangée de 2.0.

1.3 Les investissements

Lors des séances du 09.07.2026 et 10.09.2026, le conseil communal a arrêté les investissements nets pour 2027. Ils totalisent CHF 2'460'000.00, dont CHF 678'919.00 pour les financements spéciaux (alimentation en eau et traitement des eaux usées). Il est à rappeler que la plupart des crédits d'engagement devront encore être soumis à l'approbation des organes compétents. Le détail des investissements figure plus en avant du présent rapport.

Conformément au programme de législature, les investissements futurs porteront principalement sur nos bâtiments qui nécessitent, rappelons-le, un entretien conséquent et régulier. Les investissements réservés aux bâtiments communaux représentent donc à eux seuls quelque 5.9 millions de francs pour les années 2027 à 2031. Le dossier d'une nouvelle école à journée continue est toujours en suspens et nous avons porté au budget 2027 une somme de CHF 400'000.00 car pour l'instant, la solution privilégiant la location de locaux sur l'ancien site de l'usine Schaublin est en suspens. Environ 3.3 millions de francs sont à partager entre l'alimentation en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets. Quelque 2.2 millions de francs sont destinés aux routes communales et le solde est principalement réservé à l'achat d'actions pour la construction d'un chauffage à distance. Enfin, le total des investissements à partir de l'année 2032 représente une somme de quelque 1.5 millions de francs.

Il va sans dire que tous ces investissements pèsent lourd dans la balance et doivent absolument inciter le conseil communal à engager, pour chaque nouvel investissement, de profondes réflexions guidées par des mots tels que « priorité » ou « fonctionnalité ». Tout luxe inutile devra donc être écarté. Il est encore à noter que les sommes portées au plan des investissements ne sont pour la plupart que des estimations sommaires et bien entendu, ce plan des investissements n'est pas gravé dans le marbre et il va évoluer ou va être modifié en fonction des priorités et/ou des opportunités.

Pour rappel dans le compte des investissements, nous nous efforçons de budgétiser la part des dépenses et/ou recettes prévues pour l'année considérée et cela indépendamment du montant du crédit total. Par cette méthode, nous espérons réduire autant que possible l'écart entre les dépenses effectives et le budget des investissements. Les chiffres ont jusqu'à ce jour montré que malheureusement, il n'a jamais été possible de faire coïncider le budget d'investissements avec les dépenses effectives.

1.3.1 Le financement des investissements

Pour financer les investissements, nous avons concrètement deux possibilités, à savoir : l'autofinancement et/ou le recours à des fonds étrangers. Pour Valbirse, il est important de préciser que l'autofinancement doit rester un élément central de l'équation, tant notre besoin en investissements est important. Un découvert de financement inconsidéré et sur plusieurs années consécutives conduirait immanquablement à un recours systématique à l'emprunt et ne ferait qu'exploser notre dette avec un risque financier non négligeable en cas de hausse durable des taux d'intérêts. Il est donc essentiel de pouvoir maîtriser le compte de résultat pour assurer le meilleur autofinancement possible. Actuellement, les taux d'intérêt pour un emprunt de CHF 1'000'000.00 varient entre 1.05 % et 1.75 % pour une durée allant jusqu'à 10 ans et la tendance est à la hausse selon certains experts. Rappelons encore ici qu'une augmentation des taux d'intérêts de 1 % sur une dette de CHF 20'000'000.00 correspond environ à ½ dixième de quotité.

Dans la réflexion de ces dernières années, c'est justement l'autofinancement respectivement l'excédent/découvert de financement qui a été au cœur des négociations en matière d'investissements. Cependant, avec un découvert de financement prévu en 2027 de CHF 1'872'268.00, la probabilité d'augmenter notre endettement l'année prochaine reste élevée.

L'autofinancement ou cash-flow calculé pour le budget 2027 se monte à CHF 537'732.00. Ce chiffre n'est pas très élevé mais il reflète bien la situation de la commune pour ces prochaines années, après que nous aurons épuisé nos financements spéciaux et plus particulièrement celui concernant l'entretien des bâtiments administratifs. L'élaboration des prochains budgets, qui plus est équilibrés, constituera un vrai défi en soi.

1.4 L'endettement

Les bons résultats des comptes 2015 à 2025 conjugués aux reports de certains investissements et donc aux liquidités qui y sont associées ont permis de réduire la dette initiale de Valbirse de manière significative. A titre d'information, notre dette se monte à ce jour à CHF14'500'000.00 (GM 2014, 2064) soit environ CHF 3'615.00 par habitant et notre taux moyen des intérêts se situe aux alentours de 0.85 %. La charge des intérêts débiteurs reste donc encore contenue, mais la probabilité d'un recours à l'emprunt à moyen terme est bien réel si l'on tient compte d'un autofinancement très moyen et si par ailleurs, nos revenus venaient à se réduire et/ou que le plan des investissements ne devait pas se dérouler comme prévu. L'administration des finances estime même que nous ne pouvons pas actuellement poursuivre le désendettement de Valbirse sans toucher directement aux charges du compte de résultat et donc à toutes les prestations communales qui y sont associées. En fonction de ce qui précède, le budget 2027 prévoit, à titre préventif, une augmentation de la dette de CHF 1'000'000.00 au taux de 1.4 % p.a. L'endettement de la commune mixte de Valbirse reste donc toujours un problème et nous nous efforçons toujours de répartir les échéances dans le temps pour amortir autant soit peu le choc en cas d'une hausse rapide et durable des taux d'intérêts. Il n'en demeure pas moins qu'une politique de désendettement est un objectif important et il est primordial qu'une réflexion à ce sujet soit abordée en parallèle avec le financement de tel ou tel objet.

1.5 La trésorerie

Pour la première fois depuis la création de Valbirse, nous avons dû emprunter à court terme à deux reprises cette année pour combler un déficit en matière de liquidités et pour un montant total de CHF 2'500'000.00. Il s'agit-là d'un signe supplémentaire que la situation financière tend à se dégrader.

1.6 Les capitaux propres

Les capitaux propres s'élèveront probablement au 31 décembre 2027 à quelque CHF 17'615'000.00 et ils se composent des éléments suivants :

- Financements spéciaux (anciennement FS équilibre de la tâche) : CHF 1'649'661.00 ;

- Préfinancements (anciennement FS maintien de la valeur et fonds communaux) : CHF 6'816'685.00 ;
- Excédent de bilan (anciennement fortune nette) : CHF 8'905’192.00 ;
- Réserve de fluctuation : CHF 242'745.00 ;

Le tableau des capitaux propres détaillé figure plus en avant dans le présent rapport.

2 Principes relatifs à la présentation des comptes selon le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2)

2.1 Généralités

Le budget 2027 a été établi en application du modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), conformément à l’article 70 de la loi sur les communes (LCo; RSB 170.11).

2.2 Amortissements

2.2.1 Patrimoine administratif existant (art. T2-4, al. 1 OCo)

Le patrimoine administratif existant du compte général au 1er janvier 2016 a été repris à sa valeur comptable dans le MCH2. Il se montait alors à CHF 4'909'722.90. Il devait être amorti en 16 ans, ce qui représentait une somme de CHF 306'857.70 (taux d’amortissement annuel : 6.25 %). Depuis, nous avons procédé à un amortissement non planifié de CHF 429'219.00 suite à la vente du bâtiment de la piscine de l’Orval à la nouvelle société anonyme pour la somme symbolique de CHF 1.00. Cela a eu comme conséquence de modifier l’amortissement ordinaire du patrimoine administratif existant qui se monte désormais à CHF 267'838.00 (*y compris l’amortissement du PA existant pour les véhicules du service de défense).* Ce montant, sauf modification ultérieure, sera inscrit chaque année dans le compte de résultat et cela jusqu’à la fin de l’année 2031.

2.2.2 Patrimoine administratif : cas particuliers (art. T2-4, al. 2 OCo)

Le patrimoine administratif existant dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement est amorti de manière linéaire en fonction des attributions aux financements spéciaux «maintien de la valeur» de l'année précédant l'introduction du MCH2. Cependant, à partir de l’année 2022, il n’y a plus de patrimoine existant dans les domaines autofinancés, et donc par conséquent, il n’y a plus d’amortissement à inscrire au budget.

2.2.3 Nouveau patrimoine administratif

S’agissant des éléments intégrés dans le patrimoine administratif après l’introduction du MCH2, les amortissements planifiés sont calculés selon les catégories d’immobilisations et les durées d’utilisation (annexe 2 OCo). Le patrimoine administratif est donc amorti de manière linéaire. Par ailleurs, la comptabilisation du montant de l’amortissement n’intervient que lors de la mise en service de l’immobilisation, ce qui peut conduire à des différences notables dans le compte de résultat si tout ne se passe pas comme prévu. En effet, il se pourrait qu’aucun amortissement ne soit comptabilisé alors que d’importantes sommes aient déjà été engagées, améliorant ainsi d’autant le compte de résultat mais grevant la trésorerie. Rappelons par ailleurs que la durée d’amortissement des bâtiments scolaires a été portée à 33 1/3 ans au lieu de 25 ans à partir du 01.01.2026 à la suite de la modification de l’ordonnance sur les communes (OCo).

2.2.4 Amortissements supplémentaires (art. 84 OCo)

Dix ans après l'introduction du MCH2, la prescription relative à l'obligation de comptabiliser des amortissements supplémentaires est abrogée par la révision de l'OCo du 13 novembre 2024. Le compte No 29400.01 (amortissements supplémentaires) a donc été supprimé en une seule fois en 2026 et son solde a été transféré à l'excédent du bilan.

2.3 Compte des investissements / limite d'inscription à l'actif

Le conseil communal inscrit les dépenses d'investissements au compte de résultats jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 *(au plus jusqu'aux limites d'inscription à l'actif au sens de l'art. 79a OCo)*. Il suit à cet égard une pratique constante que ce soit pour le compte général et les comptes autofinancés.

3 Commentaires

3.1 Généralités

Le budget 2027, qui est proposé à l'approbation du conseil général, fait état d'un **excédent de charges du compte général de CHF 346'097.00 respectivement CHF 634'557.00 pour le compte global.** Toutes les entreprises communales (comptes autofinancés) affichent des excédents de charges. La quotité d'impôt reste inchangée à 2.0 et pour information, un dixième de quotité représente une somme d'environ CHF 465'000.00.

3.2 Compte de résultats

Les commentaires du budget 2027, selon les groupes de matières à 2 positions, figurent ci-dessous. Les comparaisons se font principalement par rapport aux comptes 2025.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30	Charges de personnel	5 866 338.00		5 661 727.00		5 534 327.95	

3.2.1 Commentaires concernant l'évolution des charges de personnel

Les différences par rapport aux comptes 2025 proviennent des éléments suivants, notamment :

- De façon générale, le budget 2027 tient compte d'une augmentation de la masse salariale de 2.0 % pour compenser le renchérissement. Pour la première fois cette année, le renchérissement a également été appliqué aux allocations fixes des membres du conseil communal ;
- Le nouveau concierge, qui a été engagé courant 2025, consacre un taux d'occupation équivalent à 30 % pour des tâches au profit du service de la voirie. Le recours à un cantonnier auxiliaire pour les mois d'hiver, comme cela se pratiquait les années précédentes, n'est de ce fait plus nécessaire ;
- A l'école à journée continue (EJC) les heures d'encadrement ont diminué de manière significative et cela a eu un impact direct sur les traitements. Certaines personnes n'ont pas été remplacées et le personnel qui avait été engagés à un taux d'occupation variable a vu son taux réduit au minimum ;
- L'augmentation du taux d'occupation de 15 % du personnel actif dans le domaine du travail social en milieu scolaire en 2025 a été rendu obligatoire depuis l'accueil de Grandval au sein de ce service. De plus, pour compléter l'équipe en place, le conseil communal a accepté, également pour le budget 2027,

d'engager temporairement des étudiants HES dont les charges salariales supplémentaires pourront être partiellement compensées par les subventions des HES (compte No 2197.4631.01) ;

- A la crèche « Au p'tit Château », la directrice a recalculé les besoins en matière de personnel pour l'année prochaine et ils sont en diminution. Une réserve de CHF 10'000.00 pour heures supplémentaires a néanmoins été ajoutée pour pallier à toutes éventualités. A titre d'information, le budget 2027 prévoit un taux de d'occupation des locaux équivalent à 22 places à 100 % ;
- Compte tenu du nombre de dossiers à traiter tant dans le domaine de l'aide sociale que de la protection de l'adulte et de l'enfant, la directrice du service social Centre-Orval a recalculé les besoins en personnel et les chiffres sont en en augmentation. En effet, après avoir constaté une diminution des dossiers ces dernières années, leur nombre a fortement augmenté depuis le début de cette année induisant l'adaptation de la masse salariale conformément aux normes cantonales ;
- Dans le domaine des services techniques (voirie et alimentation en eau), le conseil communal a accepté l'augmentation des indemnités pour services de piquet. Il a également accepté la mise en place d'un service de piquet « neige » qui n'existait pas auparavant ;
- Durant l'année 2025, nous avions perçu d'importantes indemnités journalières en cas d'accidents et de maladie et il s'agit-là d'éléments impossible à prédire. Ce qui est parfaitement prévisible par contre, c'est l'augmentation systématique des primes d'assurances accidents et/ou maladie à chaque renouvellement de contrats ;
- Les cotisations aux assurances sociales, calculées pour la plupart par rapport à la masse salariale, expliquent encore la différence ;
- Enfin, le conseil communal a décidé de renforcer la formation continue du personnel et la somme globale a été augmentée.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 374 769.00		4 597 651.00		4 665 883.54	

3.2.2 Commentaires concernant l'évolution des charges de biens, services et marchandises

Les différences par rapport aux comptes 2025 proviennent des postes suivants, notamment :

- Contrairement aux années précédentes, les travaux de rénovation de l'école primaire de Malleray ont été portés au compte des investissements et cela explique en grande partie la différence par rapport aux comptes 2025 ;
- Dans le service de l'alimentation en eau, il est prévu de remplacer à terme tous les compteurs d'eau par des modèles permettant une lecture à distance des consommations. Pour l'année 2027, il est prévu de remplacer 150 compteurs d'ancienne génération ;
- Il est prévu également de remplacer la conduite d'alimentation en eau entre la rue Pré Rond et Sous les Colons ;
- Le corps enseignant disposera de budgets supplémentaires pour les fournitures scolaires et moyens d'enseignement, les sorties, les courses d'école et les camps. Le conseil communal a également donné son accord à la pose de tableaux interactifs ;
- La déchiqueteuse utilisée par le service de la voirie sera remplacée. L'ancienne avait été achetée d'occasion il y a plus de 8 ans ;
- L'ouverture de 2 classes à l'école primaire de Pontenet a eu une incidence directe sur les coûts de transport des élèves. De plus, l'ancien bus a été remplacé par un modèle électrique ;
- Pour 2027, un accent particulier a été porté sur les entretiens des places de jeux et de pique-nique. Au parc ornithologique, un nouveau grillage sera posé ;
- Il s'est avéré que les canalisations du terrain de football doivent faire l'objet d'importantes réparations. Par ailleurs, il est prévu de procéder au remplacement du chauffage dans les bâtiments du FC ;

- Les violents orages, bien que rares cette année, ont fortement dégradé la charrière de Moron. Un budget d'entretien extraordinaire a donc été porté au budget ;
- Au téléski / Bike Park, il est prévu de renouveler du matériel et notamment les enrouleurs ;
- La commission « Bien-vivre à Valbirse » a proposé différents projets pour notre village. Les projets « bancs publics », « transats le long de la Birse » ainsi que « illumination des giratoires » ont tous été acceptés par le conseil communal ;
- L'ancienne décharge au lieu-dit « Les Colous » doit faire l'objet d'investigations complémentaires ;
- Les membres du conseil communal se sont montrés favorable à un entretien plus conséquent de l'éclairage public, notamment en accélérant le remplacement des anciennes ampoules par d'autres de technologie LED. Il est à noter que ces charges seront prélevées du financement spécial sur le climat ;
- Enfin, les coûts réels des manifestations ont été recalculés en tenant compte des charges en cas d'engagement du personnel communal. Pour information, l'année prochaine, la commune de Valbirse organisera la fête du sport en lieu et place de la fête de la musique (alternance tous les deux ans).

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
33	Amortissement du patrimoine administratif	783 131.00		742 911.00		677 471.76	

3.2.3 Commentaires concernant les charges d'amortissement du patrimoine administratif

Il s'agit des amortissements appliqués au patrimoine administratif existant ainsi qu'aux nouveaux investissements, calculés conformément aux règles du MCH2. Rappelons d'emblée qu'il est difficile de budgétiser les amortissements sur les investissements partant du fait que les amortissements ne sont comptabilisés qu'après la date de mise en service de l'immobilisation et cette date est difficilement prévisible suivant les projets. Lors de la modification de l'OCo le 13.11.2024, les durées d'utilisation pour la catégorie d'immobilisations « terrains bâtis » ont été uniformisées. Ainsi par exemple, la durée d'amortissement des bâtiments scolaires a été fixée à 33 1/3 ans à partir du 01.01.2026 au lieu de 25 ans auparavant.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
34	Charges financières	217 200.00		186 500.00		214 611.38	

3.2.4 Commentaires concernant l'évolution des charges financières

L'autofinancement calculé pour le budget 2027 montre un découvert de financement important, puisqu'il atteint quelque CHF 1'870'000.00. Bien évidemment, certains investissements ne pourront se réaliser l'année prochaine, mais il est probable que nous devrons recourir à l'emprunt et par conséquent augmenter l'endettement. C'est la raison pour laquelle, dans le budget 2027, nous prévoyons une augmentation de la dette de CHF 1'000'000.00, calculée à un taux moyen de 1.4 %. Actuellement, les emprunts à moyen terme sont conclus à environ 1.5 % et selon certains spécialistes cette tendance haussière devrait perdurer.

En ce qui concerne les bâtiments du patrimoine financier, le budget 2027 ne prévoit pas de dépenses particulières, si ce n'est de l'entretien courant.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	578 214.00		578 214.00		584 009.00	

3.2.5 Commentaires concernant l'évolution des attributions aux fonds et financements spéciaux

Il s'agit d'attributions aux fonds du maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau ainsi que du traitement des eaux usées. Pour information, les attributions aux fonds du maintien de la valeur, qu'il s'agisse de l'alimentation en eau ou encore du traitement des eaux usées, correspondent à 60 % des valeurs de remplacement (minimum légal).

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
36	Charges de transfert	16 977 894.00		16 041 457.00		15 926 880.52	

3.2.6 Commentaires concernant l'évolution des charges de transfert

Par charges ou revenus de transfert, on entend tout mouvement financier entre la confédération, le canton, les syndicats de communes et la commune. Il s'agit principalement de charges et de revenus provenant des systèmes de répartitions des tâches, de compensation des charges ainsi que de la péréquation financière. Nous n'avons donc aucune influence sur ces montants. La différence par rapport aux comptes 2025 provient principalement des éléments suivants :

- Dans les écoles obligatoires, nous constatons une augmentation de plus de CHF 235'000.00 par rapport à 2025 en ce qui concernent la part aux traitements des enseignants qui est calculée, rappelons-le, en fonction des unités par temps plein (UTP). Le renchérissement et les mesures de soutien dispensées dans nos écoles expliquent en grande partie cette différence. Rappelons encore que le conseil communal avait soutenu le corps enseignant en autorisant la mise en place de leçons d'enseignement supplémentaires à partir de l'année scolaire 2024/2025 ;
- En matière de compensation des charges de l'aide sociale, les prévisions du canton tablent sur un coût de CHF 677.00 par habitant pour 2027 contre CHF 639.00 en 2026. Cependant, en comparant les prévisions du canton aux chiffres effectifs sur une période de 10 ans, nous avons constaté que dans la plupart des cas, les prévisions cantonales se sont avérées largement pessimistes. Sans remettre en cause le travail des spécialistes cantonaux en matière de budgétisation, le conseil communal a décidé de réduire le budget de la compensation des charges dans le secteur social (fonction 5799) à CHF 660.00/habitant (moyenne du coût par habitant pour les années 2026 et 2027) ;
- Notre participation aux prestations complémentaires de l'AVS/AI s'établit désormais à CHF 247.00 par habitant contre à CHF 232.00 l'année précédente ;
- Le budget du Centre Régional de Compétences (CRC) de Tramelan avait déjà été augmenté en 2026 de CHF 4.00 à CHF 14.00 par habitant et cela notamment pour compenser le transfert de la ville de Moutier au canton du Jura ;
- Notre participation au Syndicat de l'école secondaire du Bas de la Vallée (ESMA) accuse également une augmentation importante par rapport aux comptes 2025. Cette augmentation est due à différentes raisons, dont notamment des charges accrues de personnel tant administratif que d'exploitation, des achats plus conséquents pour les moyens d'enseignement, des charges supplémentaires au niveau de l'entretien des bâtiments ainsi que des charges de location et de transport supplémentaires pour la dispense de leçons d'économie familiale dans la commune de Court. Également à l'école secondaire, le nombre d'unités par temps plein (UTP) a été relevé et les besoins en matière de travail scolaire en milieu scolaire ont été augmentés ;
- Notre participation au syndicat SECOR (STEP, Court) montre une diminution des charges par rapport au précédent budget. La comparaison par rapport aux comptes 2025 n'est pas pertinente, car le SECOR avait enregistré des revenus extraordinaires cette année-là ;

- L'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dont un véhicule « Mobility » a été finalisée courant 2026 et tout est actuellement pleinement opérationnel. Pour le budget 2027 cependant, nous manquons de recul pour poser des chiffres adéquats. Selon information de Mobility, il semblerait que nous nous situerions dans la cible par rapport aux prévisions ;
- Sans conséquence sur le budget, nous avons réadapté les sommes dans le domaine de l'aide sociale ainsi que des contributions d'entretien pour enfants et cela provoque des différences dans ce groupe de matière.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
38	Charges extraordinaires	234 660.00		237 560.00		248 197.50	

3.2.7 Commentaires concernant l'évolution des charges extraordinaires

La raison principale de la diminution des charges au budget 2027 par rapport aux comptes 2025 provient de l'exploitation des forêts. La décision de ne plus organiser de coupes de bois pour les particuliers entraîne tout naturellement une diminution des attributions aux financement spéciaux.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
39	Imputations internes	1 528 991.00		1 339 075.00		1 295 416.15	

3.2.8 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Pour rappel selon le MCH2, les imputations internes ne peuvent être comptabilisées qu'à l'intérieur du compte général (sans les financements spéciaux). Les imputations internes entre le compte général et les financements spéciaux doivent être comptabilisés quant à eux au moyen des groupes de matières 34/44 et 36/46. Dans le budget 2027, les comptes 2025 ont servi de base de calcul pour les imputations internes. Rappelons que les imputations internes doivent être équilibrées (équivalence entre les groupes de matières 39 et 49). Elles n'ont de ce fait aucune incidence sur le résultat.

La différence par rapport aux comptes 2025 provient principalement de l'imputation du forfait APEA et des rémunérations dans le domaine du contrôle des familles d'accueil et des mamans de jour. Il est à préciser que ces éléments sont désormais comptabilisés dans la fonction 5459 en lieu et place de la fonction 1402.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
40	Revenus fiscaux		11 149 000.00		10 923 800.00		10 959 632.15

3.2.9 Commentaires concernant l'évolution des revenus fiscaux

L'exercice visant à établir un budget sur les entrées fiscales compte tenu du contexte actuel est le meilleur moyen de se confronter à l'erreur. Néanmoins, malgré une situation économique incertaine et la difficulté d'appréhender les anticipations des contribuables face aux prochaines révisions fiscales, l'administration des finances a élaboré un budget des revenus fiscaux qualifié de plutôt optimiste.

Impôts des personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques de l'année courante (compte No 9100.4000.01) a été budgétisé en appliquant un taux de progression de 1.55 % par rapport aux recettes escomptées pour l'année 2026, soit CHF 7'735'000.00. En ce qui concerne les impôts sur le revenu des personnes physiques pour les années antérieures (compte No 9100.4000.02), CHF 300'000.00 de recettes ont été portées au budget. Cela correspond plus ou moins à la moyenne observée durant la période 2016 à 2025.

Les impôts à la source perçus durant l'année 2025 ont servi de base au budget 2027. En effet, une forte progression a été observée pour ce genre d'impôts.

Les projections cantonales montrent une augmentation des recettes fiscales en matière d'impôt sur la fortune des personnes physiques. Le budget 2027 a été adapté en conséquence.

Bien que les éliminations d'impôts par suite d'actes de défaut de biens se soient situées à un niveau relativement bas en 2025, nous avons reporté le chiffre du budget 2026, plus proche de la moyenne observée ces dernières années.

Impôts des personnes morales

Dans les comptes 2025, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales a encore reculé. Par rapport à 2023 (année record), la diminution est importante puisqu'elle atteint quelque CHF 320'000.00. L'euphorie après les années Covid est bien retombée et nos entreprises doivent faire face actuellement à bien des défis. Malgré cela, nous affichons un relatif optimisme, partant du fait notamment qu'il y a toujours un décalage entre les recettes fiscales facturées et la situation actuelle. Pour l'année 2027, nous avons inscrit au budget un montant de CHF 250'000.00, quelque peu en dessus de la moyenne observée de 2016 à 2025. L'exercice reste cependant difficile, tant les recettes sont variables d'années en années. Mais ne nous voilons pas la face trop longtemps, car tout porte à croire que les recettes fiscales des personnes morales tendront encore à diminuer ces prochaines années compte tenu du contexte géopolitique du moment.

Répartitions fiscales en notre faveur, impôt sur le bénéfice des PM

Durant l'année 2025, d'importantes corrections en notre défaveur ont été apportés dans ce compte par l'intendance des impôts. Le plan de partage d'une entreprise non domiciliée à Valbirse a été corrigé jusqu'à l'année fiscale 2023 avec des chiffres bien en-dessous des années précédentes. Cela montre qu'il est toujours difficile d'effectuer des prévisions en la matière et pour l'année du budget 2027, nous avons décidé de ne pas aller au-delà de CHF 180'000.00 de recettes.

Impôts spéciaux

Les opérations immobilières se situent toujours à un bon niveau malgré une augmentation des taux d'intérêts et des coûts élevés tant au niveau des coûts de construction que des prix de l'immobilier. Pour le budget 2027, nous avons donc décidé de reporter la somme figurant au budget 2026. Nous misons par contre sur une hausse en ce qui concerne les taxations spéciales, car nous parions sur des retraits en capital plus importants ces prochaines années (baby-boomers arrivant à la retraite). Rappelons cependant que ces postes sont quasiment impossibles à estimer.

Taxes immobilières

Il ne fait pas de doute que les nombreux projets de construction vont immanquablement améliorer le montant perçu au titre de la taxe immobilière.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
41	Revenus régaliens et de concessions		145 000.00		145 000.00		144 655.50

3.2.10 Commentaires concernant l'évolution des revenus régaliens et de concessions

Rien de spécial n'est à signaler dans ce poste, si ce ne sont les revenus des concessions versés par les BKW. Le budget 2027 est basé sur les chiffres 2025. Rappelons qu'une partie de cette somme sera prélevée pour financer le remplacement des ampoules de nos candélabres.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
42	Taxes		3 218 290.00		3 182 690.00		3 244 855.68

3.2.11 Commentaires concernant l'évolution des taxes

La responsable de l'école à journée continue, confrontée actuellement à une diminution des heures d'encadrement, mise bien évidemment sur une diminution des recettes pour l'année prochaine et cela touche aussi bien l'encadrement des enfants que le nombre de repas facturé.

Il en va autrement à a crèche « Au P'tit Château » où le conseil communal a donné son accord à une augmentation des tarifs de prise en charge. Le budget prévoit en outre la pleine capacité de la crèche, soit 22 places d'accueil à 100 %.

Une étude sur les taxes des entreprises communales avait été initiée à la suite de la motion du PLR intitulée « des taxes adaptées aux coûts ». Le responsable des finances communales ainsi que l'administration des finances s'étaient attelés à élaborer différents scénarios pour atteindre les objectifs inscrits dans la motion et le conseil communal avait décidé de réduire la taxe des déchets à partir de l'année 2025 et la taxe des eaux à partir de 2026. Bien que le résultat des comptes 2026 n'est pas connu, le budget 2027 de l'alimentation en eaux se base sur les comptes 2025 et tient donc compte d'une réduction du tarif de l'eau de 10 %. Précisons encore que la taxe sur le traitement des eaux usées et la taxe d'exemption du service de défense ne sont pas touchées par une réduction des tarifs étant entendu que les tarifs actuels permettent de satisfaire la motion à moyen terme.

Au titre des revenus, signalons que la commune de Valbirse ne propose plus de bois de feu aux particuliers.

Enfin, les taxes de raccordements budgétisées expliquent encore la différence par rapport aux comptes 2025.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
43	Revenus divers		2 300.00		2 300.00		2 479.10

3.2.12 Commentaires sur les revenus d'exploitation divers

Les comptes de la ludothèque ont été intégrés depuis 2026 dans la comptabilité communale de manière détaillée. CHF 2'300.00 sont prévus au titre de recettes pour ventes diverses à l'Open Air.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
44	Revenus financiers		375 751.00		334 601.00		545 753.60

3.2.13 Commentaires concernant l'évolution des revenus financiers

En 2025, nous avions comptabilisé d'importantes réévaluations des immeubles du patrimoine financier (PF) par suite de modification des valeurs officielles et cela explique en grande partie la différence par rapport au budget 2027.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		112 570.00		110 265.00		195 802.43

3.2.14 Commentaires concernant l'évolution des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

En plus des amortissements, nous avions pu prélever en 2025, certains frais d'entretien effectués sur nos conduites et canalisations et cela explique en grande partie la différence.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	Revenus de transfert		13 133 592.00		12 106 352.00		12 278 123.77

3.2.15 Commentaires concernant l'évolution des revenus de transfert

Les mêmes remarques du groupe de matière 36 s'appliquent aux revenus de transfert. Les différences se trouvent principalement dans les postes suivants :

- Depuis maintenant plus d'une année, le Service social Centre-Orval (SSCO) assure désormais la surveillance des familles d'accueil et mamans de jour et nous pouvons de ce fait bénéficier de recettes supplémentaires de la part du canton (Office des mineurs). Par ailleurs, les dossiers sont en augmentation et cela a un impact direct sur les subventions cantonales ;

- Les sommes versées au titre de l'aide matérielle (aide sociale) ou encore le versement de contributions d'entretien pour enfants ont été estimées à la hausse par rapport aux comptes 2025. Rappelons cependant, que ces charges peuvent être portées à la répartition des charges de l'aide sociale et donc n'influent pas sur le résultat, à l'exception des remboursements dénommés « avec provision d'encaissement » Dans ce cas de figure, si une personne qui était à l'assistance rembourse tout ou partie de l'aide sociale selon des règles bien définies, le canton redistribue à la commune 1/3 de la somme remboursée ;
- Selon les informations provenant du canton, les sommes que nous devrions percevoir au titre de la réduction des disparités entre communes et la dotation minimale, notamment, montrent des chiffres en augmentation ;
- La diminution des heures d'encadrement constatées à l'école à journée continue influe directement sur le calcul des subventions cantonales ;
- Nous avons prévu de recevoir des indemnisations des hautes écoles sociales (HES) pour l'engagement de stagiaires au service du travail social en milieu scolaire ;
- Durant l'année 2025, la crèche et l'école à journée continue avaient pu bénéficier de subventions fédérales et cela explique en partie la différence ;
- La participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école à journée continue (EJC) est en augmentation alors que celle du Service social Centre-Orval (SSCO) est en diminution rapport à 2025.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
48	Revenus extraordinaires		261 146.00		863 836.00		1 132 760.34

3.2.16 Commentaires concernant l'évolution des revenus extraordinaires

En 2025, nous avions prélevé d'importantes sommes des financements spéciaux et plus particulièrement du préfinancement pour l'entretien des bâtiments communaux. Ces fonds n'étant plus alimentés, ils disparaitront à moyen terme. Leur disparition aura un double impact. D'un côté, nous perdrons l'effet « d'amortisseur » en cas de dépenses extraordinaires, mais de l'autre, le budget et les comptes gagneront nettement en lisibilité.

Rappelons enfin que la réserve de réévaluation du patrimoine financier (PF) a été dissoute entièrement à la fin de l'année 2025.

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
49	Imputations internes		1 528 991.00		1 339 075.00		1 295 416.15

3.2.17 Commentaires concernant l'évolution des imputations internes

Les mêmes remarques du groupe de matière 39 s'appliquent au groupe de matière 49. L'imputation interne relative au montant perçu pour la protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), pour le contrôle des familles d'accueil et mamans de jour explique en grande partie la différence.

3.3 Investissements

Les investissements nets proposés pour l'année 2027 représentent une somme totale de CHF 2'460'000.00, dont CHF 678'919.00 pour l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées.

Dans le détail, les investissements 2027 (ou parts d'investissements) sont les suivants :

Investissements 2027

Investissements	Crédit voté	Dépenses	Recettes	Totaux
1401 Routes, voies de communications, éclairage public				**531 081.00**
Clos Vélez, Malleray	**458 081.00**	*458 081.00*		
Charrière de Moron secteur parking ferme Bangerter Jimmy		*73 000.00*		
14031 Financement spécial "Alimentation en eau"				**409 204.00**
Clos Vélez, Malleray	**284 204.00**	*284 204.00*		
Réservoir SECTA I - rénovation du système UV		*125 000.00*		
14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"				**269 715.00**
Clos Vélez, Malleray	**269 715.00**	*269 715.00*		
1404 Terrain bâtis				**1 250 000.00**
Nouvelle construction EJC		*400 000.00*		
Rénovation collège primaire Malleray (étape 2027)		*420 000.00*		
Stand de tir Malleray - assainissement des buttes de tir		*100 000.00*	*45 000.00*	
Halle de gymnastique Bévilard - réfection du sol et de la scène		*165 000.00*		
Halle de gymnastique Malleray - pose de panneaux solaires		*210 000.00*		
Total investissements :				**2 460 000.00**
- dont ceux à charge du compte général				*1 781 081.00*
- dont ceux à charge des services autofinancés				*678 919.00*

4 Résultat

4.1 Vue d’ensemble

	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Résultat annuel CR, compte global (GM 90)	-634 557.00	-377 176.00	652 680.92
Résultat annuel CR, compte général (GM 900)	-346 097.00	-195 726.00	509 948.30
Résultat annuel, financements spéciaux selon législation (GM 901)	-288 460.00	-181 450.00	142 732.62
Revenu de l'impôt des personnes physiques (GM 400)	8 949 000.00	8 797 600.00	8 757 281.75
Revenu de l'impôt des personnes morales (GM 401)	416 300.00	487 000.00	379 605.65
Taxe immobilière (GM 4021)	930 000.00	920 000.00	904 472.40
Investissements nets (GM 5 ./. 6)	2 460 000.00	1 261 170.00	331 085.56

4.2 Résultat du compte global

4.2.1 Compte de résultats

Pour rappel, par compte global, on entend l'excédent de charges/revenus du compte général plus l'excédent de charges/revenus des financements spéciaux.

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	28 580 346.00		27 621 960.00		27 388 572.77
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	27 760 752.00		26 470 407.00		26 825 548.63
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-819 594.00		-1 151 553.00		-563 024.14
Charges financières (GM 34)	CHF	217 200.00		186 500.00		214 611.38
Revenus financiers (GM 44)	CHF	375 751.00		334 601.00		545 753.60
Résultat provenant de financements	CHF	158 551.00		148 101.00		331 142.22
Résultat opérationnel	CHF	-661 043.00		-1 003 452.00		-231 881.92
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	234 660.00		237 560.00		248 197.50
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	261 146.00		863 836.00		1 132 760.34
Résultat extraordinaire	CHF	26 486.00		626 276.00		884 562.84
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	-634 557.00		-377 176.00		652 680.92
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)						

4.2.2 Compte des investissements

Remarque : Les dépenses sont mentionnées en (+) et les recettes en (-)

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025
Dépenses d'investissement (GM 690)	CHF	2 505 000.00		1 261 170.00		377 838.71
Recettes d'investissement (GM 590)	CHF	-45 000.00		0.00		-46 753.15
Résultat du compte des investissements	**CHF**	2 460 000.00		1 261 170.00		331 085.56

4.2.3 Résultat du financement

				Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Autofinancement:						
Résultat total, compte de résultats	90		CHF	-634 557.00	-377 176.00	652 680.92
Amortissements du patrimoine administratif	*33*	+	CHF	783 131.00	742 911.00	677 471.76
Attributions aux fonds et financements spéciaux	*35*	+	CHF	578 214.00	578 214.00	584 009.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	*45*	-	CHF	112 570.00	110 265.00	195 802.43
Rectifications, prêts PA	*364*	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Rectifications, participations PA	*365*	+	CHF	0.00	0.00	1 700.00
Amortissements, subventions d'investissement	*366*	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Amortissements supplémentaires	*3894*	+	CHF	0.00	0.00	0.00
Attributions aux capitaux propres	*389*	+	CHF	234 660.00	237 560.00	248 197.50
Revalorisation du patrimoine financier	*4490*	-	CHF	0.00	0.00	0.00
Prélèvements sur les capitaux propres	*489*	-	CHF	261 146.00	863 836.00	1 132 760.34
Autofinancement			**CHF**	**587 732.00**	**207 408.00**	**835 496.41**
Investissements nets:						
Résultat du compte des investissements (selon ch. 3.2.2	5 ./. 6		CHF	2 460 000.00	1 261 170.00	331 085.56
Résultat du financement			**CHF**	**-1 872 268.00**	**-1 053 762.00**	**504 410.85**
(+ = excédent de financement / - = découvert de financement)						

4.3 Résultat du compte général

Pour rappel, par compte général, on entend l'excédent de charges/revenus du compte de résultats sans les financements spéciaux, respectivement financements spéciaux balancés.

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	26 033 166.00		25 194 345.00		25 118 923.39
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	25 475 682.00		24 199 142.00		24 435 584.93
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-557 484.00		-995 203.00		-683 338.46
Charges financières (GM 34)	CHF	190 700.00		161 300.00		187 663.43
Revenus financiers (GM 44)	CHF	375 601.00		334 501.00		545 606.45
Résultat provenant de financements	CHF	184 901.00		173 201.00		357 943.02
Résultat opérationnel	CHF	-372 583.00		-822 002.00		-325 395.44
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	234 660.00		237 560.00		248 197.50
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	261 146.00		863 836.00		1 083 541.24
Résultat extraordinaire	CHF	26 486.00		626 276.00		835 343.74
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	-346 097.00		-195 726.00		509 948.30
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)						

4.4 Résultat du financement spécial «alimentation en eau»

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	1 026 649.00		916 394.00		805 756.15
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	883 610.00		867 915.00		1 005 539.08
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-143 039.00		-48 479.00		199 782.93
Charges financières (GM 34)	CHF	20 000.00		20 000.00		20 617.70
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-20 000.00		-20 000.00		-20 617.70
Résultat opérationnel	CHF	-163 039.00		-68 479.00		179 165.23
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00		0.00		0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	-163 039.00		-68 479.00		179 165.23
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)						

Pour rappel, à partir du budget 2026, une diminution linéaire des tarifs de 10 % a été appliquée.

4.5 Résultat du financement spécial «traitement des eaux usées»

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	934 210.00		941 600.00		883 234.09
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	881 460.00		881 350.00		869 621.24
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-52 750.00		-60 250.00		-13 612.85
Charges financières (GM 34)	CHF	6 500.00		5 200.00		6 330.25
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat provenant de financements	CHF	-6 500.00		-5 200.00		-6 330.25
Résultat opérationnel	CHF	-59 250.00		-65 450.00		-19 943.10
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00		0.00		0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	-59 250.00		-65 450.00		-19 943.10
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)						

4.6 Résultat du financement spécial «gestion des déchets»

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	377 820.00		361 120.00		360 503.43
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	344 000.00		344 000.00		333 650.88
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-33 820.00		-17 120.00		-26 852.55
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00		0.00		0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	150.00		100.00		147.15
Résultat provenant de financements	CHF	150.00		100.00		147.15
Résultat opérationnel	CHF	-33 670.00		-17 020.00		-26 705.40
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00		0.00		0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat extraordinaire	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	-33 670.00		-17 020.00		-26 705.40
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)						

Pour rappel, il avait été proposé de diminuer la taxe des déchets de 15 % à partir de 2025 et de 10 % supplémentaires à partir de 2029.

4.7 Résultat du financement spécial «service du feu»

		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025
Charges d'exploitation (GM 30, 31, 33, 35, 36, 37)	CHF	208 501.00		208 501.00		220 155.71
Revenus d'exploitation (GM 40, 41, 42, 43, 45, 46, 47)	CHF	176 000.00		178 000.00		181 152.50
Résultat de l'activité d'exploitation	CHF	-32 501.00		-30 501.00		-39 003.21
Charges financières (GM 34)	CHF	0.00		0.00		0.00
Revenus financiers (GM 44)	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat provenant de financements	CHF	0.00		0.00		0.00
Résultat opérationnel	CHF	-32 501.00		-30 501.00		-39 003.21
Charges extraordinaires (GM 38)	CHF	0.00		0.00		0.00
Revenus extraordinaires (GM 48)	CHF	0.00		0.00		49 219.10
Résultat extraordinaire	CHF	0.00		0.00		49 219.10
Résultat total, compte de résultats	**CHF**	-32 501.00		-30 501.00		10 215.89
Excédent de revenus (+) / Excédent de charges (-)						

Pour rappel et à partir de l'année 2021, la taxe d'exemption du service de défense se monte à 3 % de l'impôt cantonal (maximum de CHF 450.00).

5 Compte de résultats

5.1 Aperçu du compte de résultats selon les groupes de matières (degré de détail: 2 chiffres)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

GM	Compte de résultat	Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Compte de résultats	**30 561 197.00**	**30 561 197.00**	**29 385 095.00**	**29 385 095.00**	**29 846 127.22**	**29 846 127.22**
3	**Charges**	**30 561 197.00**		**29 385 095.00**		**29 146 797.80**	
30	Charges de personnel	5 866 338.00		5 661 727.00		5 534 327.95	
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	4 374 769.00		4 597 651.00		4 665 883.54	
33	Amortissement du patrimoine administratif	783 131.00		742 911.00		677 471.76	
34	Charges financières	217 200.00		186 500.00		214 611.38	
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	578 214.00		578 214.00		584 009.00	
36	Charges de transfert	16 977 894.00		16 041 457.00		15 926 880.52	
38	Charges extraordinaires	234 660.00		237 560.00		248 197.50	
39	Imputations internes	1 528 991.00		1 339 075.00		1 295 416.15	
4	**Revenus**		**29 926 640.00**		**29 007 919.00**		**29 799 478.72**
40	Revenus fiscaux		11 149 000.00		10 923 800.00		10 959 632.15
41	Revenus régaliens et de concessions		145 000.00		145 000.00		144 655.50
42	Taxes		3 218 290.00		3 182 690.00		3 244 855.68
43	Revenus divers		2 300.00		2 300.00		2 479.10
44	Revenus financiers		375 751.00		334 601.00		545 753.60
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		112 570.00		110 265.00		195 802.43
46	Revenus de transfert		13 133 592.00		12 106 352.00		12 278 123.77
48	Revenus extraordinaires		261 146.00		863 836.00		1 132 760.34
49	Imputations internes		1 528 991.00		1 339 075.00		1 295 416.15
9	**Comptes de clôture**	**0.00**	**634 557.00**	**0.00**	**377 176.00**	**699 329.42**	**46 648.50**
90	Clôture du compte de résultats	0.00	634 557.00	0.00	377 176.00	699 329.42	46 648.50

5.2 Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ automatiquement générés par le système informatique)

	Classification fonctionnelle		Budget 2027		Budget 2026		Comptes 2025
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
	Classification fonctionnelle	30 561 197.00	30 561 197.00	29 385 095.00	29 385 095.00	29 846 127.22	29 846 127.22
0	**Administration générale**	2 010 895.00	276 400.00	2 016 700.00	248 300.00	1 992 729.28	292 878.53
	Charges nettes		1 734 495.00		1 768 400.00		1 699 850.75
1	**Ordre et sécurité publics, défense**	512 626.00	384 151.00	1 292 526.00	1 180 576.00	1 286 759.66	1 164 732.35
	Charges nettes		128 475.00		111 950.00		122 027.31
2	**Formation**	7 595 868.00	2 992 918.00	7 694 884.00	3 492 445.00	7 740 510.54	3 405 140.92
	Charges nettes		4 602 950.00		4 202 439.00		4 335 369.62
3	**Culture, sports et loisirs, Eglises**	828 953.00	8 500.00	726 533.00	87 500.00	712 901.63	41 302.40
	Charges nettes		820 453.00		639 033.00		671 599.23
4	**Santé**	21 375.00		21 825.00		16 875.35	550.00
	Charges nettes		21 375.00		21 825.00		16 325.35
5	**Sécurité sociale**	13 828 296.00	9 603 622.00	12 032 373.00	7 882 755.00	12 083 862.69	8 228 976.59
	Charges nettes		4 224 674.00		4 149 618.00		3 854 886.10
6	**Transports et télécommunications**	1 411 897.00	251 250.00	1 378 270.00	245 250.00	1 266 716.92	176 646.26
	Charges nettes		1 160 647.00		1 133 020.00		1 090 070.66
7	**Protection de l'environn. et aménag. du territoi**	2 710 000.00	2 542 335.00	2 632 535.00	2 442 880.00	2 634 784.27	2 457 987.45
	Charges nettes		167 665.00		189 655.00		176 796.82
8	**Economie publique**	281 975.00	162 300.00	262 475.00	179 800.00	277 506.39	494 706.50
	Charges nettes		119 675.00		82 675.00		
	Revenus nets					217 200.11	
9	**Finances et impôts**	1 359 312.00	14 339 721.00	1 326 974.00	13 625 589.00	1 833 480.49	13 583 206.22
	Revenus nets	12 980 409.00		12 298 615.00		11 749 725.73	

6 Compte des investissements

6.1 Aperçu du compte des investissements selon les fonctions (degré de détail: 1 chiffre)

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

Investissements 2027	
Investissements	**Totaux**
1401 Routes, voies de communications, éclairage public	**531 081.00**
14031 Financement spécial "Alimentation en eau"	**409 204.00**
14032 Financement spécial "Traitement des eaux usées"	**269 715.00**
1404 Terrain bâtis	**1 250 000.00**
Total investissements :	***2 460 000.00***

7 Etat des capitaux propres

L'état des capitaux propres présente les modifications prévues dans les capitaux propres.

7.1 Evaluations

Ci-dessous, vous trouverez le tableau des capitaux propres :

Chiffres (→ n'ont pas été automatiquement générés par le système informatique)

Capitaux propres au 01.01.2027 (estimation)			Changements intervenus pendant l'exercice						Capitaux propres 31.12.2027 (estimation)		
			Motifs de l'augmentation (+)			Motifs de la diminution (-)					
		CHF			CHF			CHF			CHF
29	**Capitaux propres**	**17 909 682**			**712 874**			**-1 008 273**	**29**	**Capitaux propres**	**17 614 283**
290	***Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)***	***1 938 121***		***Attrib. aux FS, capitaux propres***	***0***		***Prélèv. sur les FS, capitaux propres***	***-288 460***	***290***	***Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)***	***1 649 661***
29000.01	*FS «service du feu» SP Moron*	*361 298*	*9010.01*	*Bénéfice*	*0*	*9011.01*	*Perte*	*-32 501*	*29000.01*	*FS «service du feu» SP Moron*	*328 797*
29001.01	*FS «alimentation en eau»*	*673 740*	*9010.01*	*Bénéfice*	*0*	*9011.01*	*Perte*	*-163 039*	*29001.01*	*FS «alimentation en eau»*	*510 701*
29002.01	*FS «traitement des eaux usées»*	*429 012*	*9010.01*	*Bénéfice*	*0*	*9011.01*	*Perte*	*-59 250*	*29002.01*	*FS «traitement des eaux usées»*	*369 762*
29003.01	*FS «gestion des déchets»*	*474 071*	*9010.01*	*Bénéfice*	*0*	*9011.01*	*Perte*	*-33 670*	*29003.01*	*FS «gestion des déchets»*	*440 401*
2900x	*FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)*	*0*	*3898.xx*		*0*	*4898.xx*			*2900x*	*FS «transfert de PA» (art. 85a OCo)*	*0*
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0	3892	Attributions aux réserves provenant	0	4892	Prélèvements sur les	0	292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	0
293	***Préfinancements***	***6 477 527***		***Attrib. aux préfin. des capitaux propres***	***712 874***		***Prélèv. sur les préfin. des capitaux propres***	***-373 716***	***293***	***Préfinancements***	***6 816 685***
29300.06	*Préfinancement, véhicules SP*	*0*			*0*			*0*	*29300.06*	*Préfinancement, véhicules SP*	*0*
29300.07	*Préfinancement, projets culturels*	*272 104*			*0*			*0*	*29300.07*	*Préfinancement, projets culturels*	*272 104*
29300.11	*Préfinancement, fonds de jouissance*	*61 570*	*3893.01*	*Attribution*	*4 000*			*0*	*29300.11*	*Préfinancement, fonds de jouissance*	*65 570*
29300.13	*Préfinancement, fonds forestiers*	*38 893*	*3893.01*	*Attribution*	*200*	*4893*	*Prélèvement*	*-9 900*	*29300.13*	*Préfinancement, fonds forestiers*	*29 193*
29300.15	*Préfinancement, fonds "fusion Valbirse"*	*998 112*	*3893.01*	*Attribution*	*3 500*			*0*	*29300.15*	*Préfinancement, fonds "fusion Valbirse"*	*1 001 612*
29300.16	*Préfinancement, bâtiments PA*	*217 631*	*3893.01*	*Attribution*	*5 000*	*4893*	*Prélèvement*	*-153 300*	*29300.16*	*Préfinancement, bâtiments PA*	*69 331*
29300.17	*Préfinancement, arrondissement sépultures*	*33 171*	*3893.01*	*Attribution*	*76 960*	*4893*	*Prélèvement*	*-56 460*	*29300.17*	*Préfinancement, arrondissement sépultures*	*53 671*
29300.18	*Préfinancement, ET arrondissement sépultures*	*1 369*			*0*	*4893*	*Prélèvement*	*-696*	*29300.18*	*Préfinancement, ET arrondissement sépultures*	*673*
29300.19	*Préfinancement, entretien des tombes ACB*	*3 719*			*0*	*4893*	*Prélèvement*	*-790*	*29300.19*	*Préfinancement, entretien des tombes ACB*	*2 929*
29300.20	*Préfinancement, entretien places de détente*	*18 203*			*0*	*4893*	*Prélèvement*	*0*	*29300.20*	*Préfinancement, entretien places de détente*	*18 203*
29300.22	*Préfinancement, FS en faveur du climat*	*105 000*	*3893.01*	*Attribution*	*145 000*	*4993*	*Prélèvement*	*-40 000*	*293300.2*	*Préfinancement, FS en faveur du climat*	*210 000*
29301.01	*Alimentation en eau, maintien de la valeur*	*1 521 969*	*3510.10*	*Attribution*	*277 214*	*4510.10*	*Prélèvement*	*-81 110*	*29301.01*	*Alimentation en eau, maintien de la valeur*	*1 718 073*
29302.01	*Traitement des eaux usées, maintien de la*	*3 205 785*	*3510.10*	*Attribution*	*201 000*	*4510.10*	*Prélèvement*	*-31 460*	*29302.01*	*Traitement des eaux usées, maintien de la valeur*	*3 375 325*
294	***Réserves***	***0***		***Attributions***	***0***		***Prélèvements***	***0***	***294***	***Réserves***	***0***
29400.01	*Amortissements supplémentaires - supprimé 2026*	*0*	*3894.01*	*Selon art. 84 OCo*	*0*	*4894*		*0*	*29400.01*	*Amortissements supplémentaires*	*0*
296	***Réserve liée à la réévaluation du PF***	***242 745***		***Attributions***	***0***		***Prélèvements***	***0***	***296***	***Réserve liée à la réévaluation du PF***	***242 745***
29600.01	*Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier*	*0*	*3896.01*	Attribution	0	*4896*	Prélèvement	*0*	*29600.01*	*Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier*	*0*
29601.01	*Réserve de fluctuation*	*242 745*	*3896.01*	Attribution	0	*4896*	Prélèvement	0	*29601.01*	*Réserve de fluctuation*	*242 745*
299	**Excédent/découvert du bilan**	**9 251 289**	**2990**	**Résultat annuel Excédents (+) Déficits (-)**	**0**	**2990**	**Résultat annuel Déficits (-)**	**-346 097**	**299**	**Excédent/découvert du bilan**	**8 905 192**

7.2 Commentaires des évaluations

7.2.1 Financements spéciaux (GM 290)

Les montants des financements spéciaux du groupe de matière 290 et notamment ceux relatifs à l'alimentation en eau, au traitement des eaux usées et à la gestion des déchets sont suffisants pour assurer l'équilibre de ces tâches à moyen terme.

7.2.2 Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (GM 292)

Néant.

7.2.3 Préfinancements (GM 293)

Il y a lieu de distinguer deux catégories de préfinancements. Ceux relatifs au maintien de la valeur dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées et ceux prévus dans un règlement communal. Dans le premier cas de figure, les prélèvements doivent correspondre au montant des amortissements selon le maintien de la valeur. Dans le deuxième cas de figure, il s'agit de fonds qui proviennent d'une règlementation communale comme par exemple le fonds pour les projets culturels, le fonds sur les bâtiments ou encore le fonds « fusion Valbirse ». La somme totale de ces préfinancements est importante, car elle totalisera probablement encore quelque CHF 1'720'000.00 au 31 décembre 2027. Rappelons que les préfinancements sont des réserves comptables qui n'ont pas leur contrepartie dans des comptes de trésorerie (compte postal ou bancaire dédié spécifiquement au préfinancement).

7.2.4 Réserves (amortissements supplémentaires, GM 294)

La prescription relative à l'obligation de comptabiliser des amortissements supplémentaires a été abrogée par la révision de l'OCo du 13 novembre 2024. Dès le 01.01.2026, ce compte a été supprimé et le solde a été transféré en une seule fois dans le compte de l'excédent du bilan.

7.2.5 Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (GM 296)

Les chiffres 3.2.5 des dispositions transitoires de l'ordonnance sur les communes (OCo) prévoient qu'à partir de 2021 et après avoir constitué une réserve de fluctuation, le solde de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier devra être amorti de manière linéaire pendant 5 ans au profit du compte de résultat si le conseil communal n'en décide pas autrement par voie de règlement. Au 31.12.2025, cette réserve a été totalement amortie.

7.2.6 Réserve de fluctuation (GM 296)

Le montant de la réserve de fluctuation a été constituée comme suit : 10 % du total des immobilisations financières (GM 107 du bilan) d'une part et 5 % du total des immobilisations corporelles (GM 108 du bilan) d'autre part. Elle s'élèvera probablement à quelque CHF 242'000.00 d'ici au 31.12.2027.

7.2.7 Excédent ou découvert du bilan (GM 299)

Avec un excédent du bilan estimé de CHF 8'905'192.00 au 31.12.2027, la commune de Valbirse, d'un point de vue comptable, dispose d'une grande réserve qui permet d'absorber sans problème les éventuelles pertes comptables futures.

8 Proposition du conseil communal

a) Approbation de la quotité d'impôt applicable aux impôts communaux, soit : 2.0 (inchangée) ;
b) Approbation de la quotité d'impôt applicable à la taxe immobilière, soit 1.5 ‰ de la valeur officielle (inchangée) ;
c) Approbation de l'indexation des allocations fixes de fonctions ;
d) Approbation du budget 2027, qui se compose comme suit :

		Charges	Revenus
Compte global	CHF	29 032 206.00	28 397 649.00
Excédent de charges	CHF	-634 557.00	
Compte général	CHF	26 458 526.00	26 112 429.00
Excédent de charges	CHF	-346 097.00	
FS "alimentation en eau"	CHF	1 046 649.00	883 610.00
Excédent de charges	CHF	-163 039.00	
FS "traitement des eaux usées"	CHF	940 710.00	881 460.00
Excédent de charges	CHF	-59 250.00	
FS "gestion des déchets"	CHF	377 820.00	344 150.00
Excédent de charges	CHF	-33 670.00	
FS "service du feu"	CHF	208 501.00	176 000.00
Excédent de charges	CHF	-32 501.00	

Il est proposé au conseil général d’approuver le budget.

Au nom du conseil communal de la commune mixte de Valbirse

Jufer Jacques-Henri, maire	Lenweiter Thierry, secrétaire communal	Beuchat Charles-André, administrateur des finances
……	……	……..

Bévilard, le 8 octobre 2026/cab

9 Approbation du budget

Le conseil général de la commune mixte de Valbirse a approuvé le budget 2027 en date du 23.11.2026 conformément à la proposition du conseil communal du 08.10.2026.

Malleray, le 23 novembre 2026

Au nom du conseil général de la commune mixte de Valbirse

Jolicorps Alexandre, président	Lenweiter Thierry, secrétaire
……..	……..